

Position du gouvernement luxembourgeois (22 janvier 1963)

Légende: Le 22 janvier 1963, Eugène Schaus, vice-président du gouvernement et ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, définit la position du Grand-Duché à l'égard du veto opposé par la France à la demande d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

Source: Bulletin de documentation. dir. de publ. Service Information et Presse - Ministère d'Etat. 31.01.1963, n° 1; 19e année. Luxembourg. "Position du gouvernement luxembourgeois (22 janvier 1963)", p. 6.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL: http://www.cvce.eu/obj/position_du_gouvernement_luxembourgeois_22_janvier_1963-fr-59012e43-1c25-4c4c-be28-03942830c899.html

Date de dernière mise à jour: 28/08/2013

Position du gouvernement luxembourgeois (22 janvier 1963)

La position prise par le Gouvernement luxembourgeois lors des ultimes discussions qui ont précédé la suspension des négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun, est bien connue: nous avons la conviction qu'il aurait été possible d'arriver à un résultat positif tout en respectant les principes et l'esprit du traité de Rome. Le Gouvernement ne voyait donc dans la situation aucun élément qui aurait pu justifier l'interruption de la négociation.

Mais l'adhésion d'un pays tiers à la Communauté ne peut avoir lieu que de l'accord unanime de tous les membres originaires; cet aménagement, nous l'avons accepté en signant les traités de Paris et de Rome, et nous devons bien savoir quelles pourraient en être les conséquences. Les Communautés restent donc, pour le moment, identiques à elles-mêmes; plutôt que de se perdre maintenant en de vaines récriminations il faut regarder vers l'avenir et essayer de tirer le meilleur parti de la situation actuelle.

L'attitude du Gouvernement luxembourgeois, dans cette conjoncture, s'inspire des considérations suivantes.

Les relations entre les Six sont en ce moment soumises à une rude épreuve: quelle que soit l'amertume provoquée par les événements de ces derniers jours, il est impératif de tout omettre qui pourrait affecter davantage la cohésion de la Communauté. La solidarité entre les Etats membres doit rester, malgré tout, la loi suprême, quelles que puissent être leurs divergences: il serait contraire à nos intérêts les plus essentiels de porter nos discussions devant les tiers. N'oublions pas que, par le traité de Rome, nous nous sommes solennellement engagés de nous abstenir de toute action qui pourrait mettre en péril la réalisation des buts communs.

La meilleure façon de préserver l'avenir, c'est encore de tourner en ce moment tout notre effort vers la sauvegarde des Communautés. En effet, une tâche immense reste à accomplir en vue des objectifs fixés par le traité de Rome. La voie vers une extension géographique étant pour le moment barrée, je crois qu'il serait sage de concentrer notre intérêt sur les tâches, suffisamment nombreuses et difficiles en elles-mêmes, que nous impose l'établissement et le développement du Marché Commun. Dans cet effort, une attention accrue devra être accordée à l'organisation de nos rapports avec les pays non membres: la tendance vers une Communauté ouverte et libérale nous permettrait en effet de retrouver, sous une autre forme, une partie du moins des avantages que nous recherchions par l'élargissement des Communautés.

Les perspectives qui restent ouvertes devant nous sont encore suffisamment larges, même si elles peuvent paraître moins exaltantes que celles que nous avons entrevues. En poursuivant ainsi cette œuvre limitée à la Communauté des Six, nous aurons évidemment soin de ne rien faire qui puisse préjuger les chances d'une reprise ultérieure des négociations qui ne sont que suspendues.

Une fois de plus, notre idéal de l'unification européenne demande de nous la patience, le sens du réel et la modestie. Pour notre part, nous participerons à cet effort constructif qui, à notre avis, est la meilleure manière de préparer l'avenir.